



l'agent ainsi que son expérience.

Le Musée de la ville d'Apt a besoin de missionner un agent pour assurer les fonctions d'agent d'accueil et de médiation à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires de service afin de participer aux actions de médiation et aux manifestations culturelles.

Il devra justifier d'une significative dans l'accueil des publics d'établissements culturels et la médiation culturelle.

**Vu**, le Code Général de la Fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.332-24 à L.332-26 ;

**Vu**, le décret n°88-145 du 15 février 1988, modifié portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, article 3-1 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**Crée**, un emploi non permanent pour assurer les fonctions d'agent d'accueil et de médiation au Musée d'Apt dans le grade d'adjoint du patrimoine, filière culturelle, catégorie C, pour une durée prévisible initiale de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2026 inclus.

**Décide**, que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, assortie d'un régime indemnitaire.

**Autorise**, Madame le Maire à recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et à signer un contrat de travail.

**Dit**, que les crédits correspondants sont inscrits au budget – Section de fonctionnement – Chapitre 012.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Yannick BONNET**



**LE MAIRE  
Yvonique ARNAUD-DELOY**